

Santé

Le prix mensuel d'une bonne couverture sociale est parfois élevé. La Mairie de Saint-Lyphard a signé une convention avec la MCRN afin de proposer une mutuelle relativement abordable, dont peuvent bénéficier tous les lyphardais.

L'essentiel

La Complémentaire santé solidaire, c'est quoi ?

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé. Vous y avez droit si vos ressources sont modestes.

Selon vos ressources, la Complémentaire santé solidaire :



ne vous coûte rien

OU



vous coûte moins de 1 € / jour et par personne

La Complémentaire santé solidaire peut couvrir l'ensemble de votre foyer.



Comment la Complémentaire santé solidaire vous aide-t-elle ?

Avec la Complémentaire santé solidaire, vous ne payez pas :



le médecin



le dentiste



l'infirmier



le kinésithérapeute



l'hôpital



vos médicaments

Et vous ne payez pas dans la plupart des cas :



vos prothèses dentaires



vos lunettes



vos prothèses auditives



vos dispositifs médicaux



Attention

Le médecin ne peut pas vous demander de dépassement d'honoraires sauf si vous avez des demandes particulières, comme des visites à domicile non justifiées.

Qui peut demander la Complémentaire santé solidaire ?

Pour demander la Complémentaire santé solidaire, vous devez :



bénéficier de l'assurance maladie



ne pas dépasser la limite maximum de ressources

Complémentaire santé solidaire (CSS)

Si vous rencontrez des difficultés dans l'accès aux soins, vous pouvez bénéficier d'une aide : la Complémentaire santé solidaire.

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé si vos ressources sont modestes. Selon vos ressources, elle ne coûte rien ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. Le droit à la Complémentaire santé solidaire dépend de votre situation et de vos ressources

Plus d'informations **en cliquant sur ce lien.**



Mutuelle MCRN

La Mutuelle MCRN vous permettra de bénéficier d'un contrat santé de qualité, accessible à tous avec des cotisations négociées.

Cette gamme de contrat de la Mutuelle MCRN est proposée aux communes de Loire Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée.

Les permanences en mairie

Un représentant de la mutuelle MCRN tiendra des permanences en mairie de Saint-Lyphard **de 10h à 12h les :**

- > vendredi 7 février ;
- > vendredi 7 mars ;
- > vendredi 4 avril ;
- > vendredi 9 mai ;
- > vendredi 6 juin.

Chaque lyphardais intéressé ou désirant avoir davantage d'information est invité à prendre rendez-vous auprès de la mutuelle MCRN :


- > par téléphone au 02 40 89 22 91 ;
- > par mail : info@mcrn.fr

Nous vous recommandons, pour ce rendez-vous, d'apporter **votre contrat de mutuelle en cours afin de faire une comparaison**. Si aucun rdv n'est programmé, la conseillère ne se présentera pas à la permanence.



**HOTEL DE VILLE DE
SAINT-LYPHARD**

1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

 02 40 91 41 08

